Bulletin d'information communal

Le mot du Maire

J'espère que vous avez toutes et tous passé de bonnes vacances en famille ou entre amis, et ce malgré la situation sanitaire toujours préoccupante. Nous avons la chance d'être au cœur d'un écrin naturel unique, avec tant de belles choses à découvrir ou redécouvrir à proximité.

Depuis notre première lettre d'information, l'ensemble de l'équipe municipale a pris ses marques et s'est mise à pied d'œuvre afin d'établir un état des lieux précis de la situation communale. Nous sommes allés sur le terrain, à la rencontre de beaucoup de nos concitoyens et avons échangé avec plusieurs acteurs de la vie économique, sociale ou culturelle du village. Je n'oublierai pas de mentionner également notre implication au sein de la communauté de communes où nous sommes présents au sein de plusieurs commissions clés.

C'est grâce à ce travail de fond, en établissant une vision à long terme pour notre commune, que nous avons pu fixer les priorités pour l'ensemble des commissions municipales. Vous trouverez dans ce bulletin la présentation du budget 2020 et les principaux projets qui le composent.

Comme nous nous y étions engagés, ce bulletin vous donne en toute transparence un maximum de données sur la gestion de notre commune.

Si les conditions sanitaires le permettent, je vous invite à nous rencontrer lors d'une réunion publique qui devrait avoir lieu le vendredi 4 septembre 2020, à 19h30, à la salle polyvalente. Ce sera l'occasion d'échanger de vive voix sur la vie de notre commune et les projets en cours ou à venir.

A bientôt,

Le Maire,
Philippe GROSJEAN

Sommaire

1 Le budget 2020 3
1.1 Qu'est-ce qu'un budget ? 3
1.2 Spécificité pour notre commune 3
1.3 Le budget communal 4
1.4 Présentation du budget eau 9
2 L'école, le périscolaire et la garde d'enfants 16
2.1 Ecole 16
2.2 Périscolaire 17
2.3 Garde d'enfants 17
3 Le columbarium 17
4 Nos actions au sein de la communauté de communes 18
5 Evénements passés et futurs 19
5.1 Commémoration de la Montagne (2 août) 19
5.2 Tournoi musical destiné aux enfants et aux adultes (13 août) 19
5.3 Réunion d'information publique (4 septembre) 19
5.4 Tour de France (19 Septembre) 19
5.5 Rendez-vous avec les associations (26 septembre) 20
5.6 La marche de Claire (10 octobre) 20
5.7 Soirée musicale (10 octobre) 20
5.8 La diagonale des 1000 étangs (29 novembre) 20
6 Un village où il fait bon vivre 21
6.1 Dépôts sauvages 21
6.2 Chiens errants 21
6.3 Hauteur des arbres 21
6.4 Débroussaillage 21
6.5 Arbres scolytés 22
6.6 Elagage des arbres et arbustes situés sous les lignes téléphoniques 22
7 Etat civil 23
7.1 Naissances 23
7.2 Mariages 23
7.3 Décès 23

1 Le budget 2020

1.1 Qu'est-ce qu'un budget ?

La structure d'un budget comporte deux parties :

1. la section de fonctionnement,
2. la section d'investissement.

Elles se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

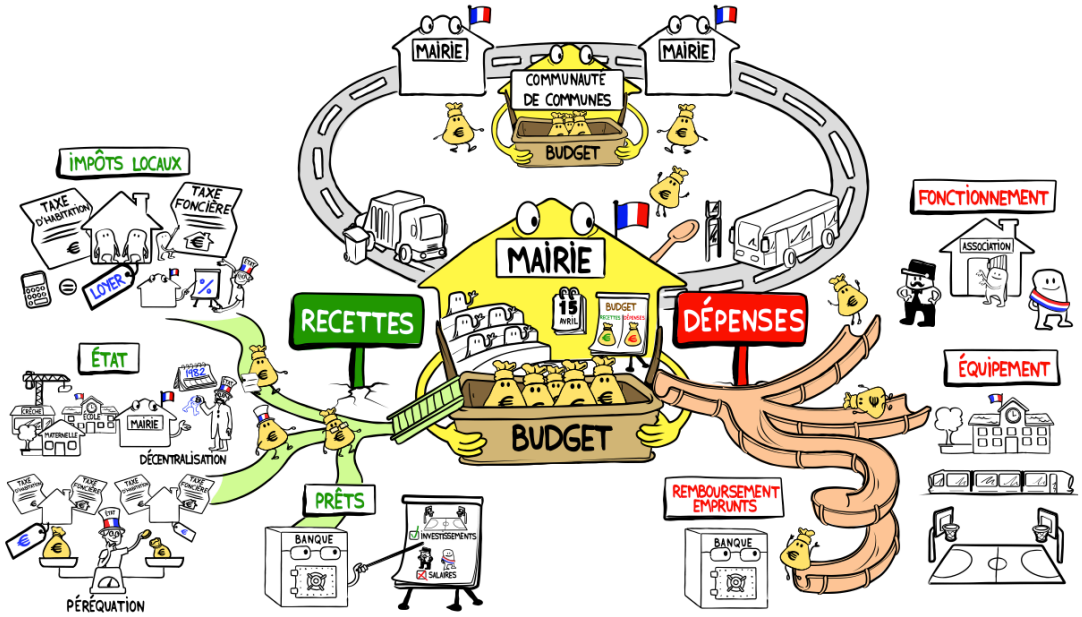

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : charges à caractère général, entretien de bâtiments, charge de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions,…,
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes.

La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...),
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

1.2 Spécificité pour notre commune

Nous avons la gestion de deux budgets distincts pour Ternuay-Melay-et-Saint Hilaire :

- le budget communal proprement dit,
- le budget eau, notre commune hébergeant un service des eaux.

Ce sont ces deux budgets que nous vous présentons dans la suite de ce bulletin.

Lors de l'établissement de ces deux budgets, et afin de garantir la solidité financière de notre commune, nous avons fait le choix d'une évaluation pessimiste des postes : dépenses au plus haut et recettes au plus bas. Il est important d'intégrer le fait que ce qui est provisionné en dépenses ne sera pas nécessairement engagé. De plus, nous avons mis en place une démarche systématique d'optimisation des coûts.

1.3 Le budget communal

1.3.1 La section de fonctionnement

Nous prévoyons un résultat de fonctionnement net **excédentaire**, pour l'année 2020 seule, de **53 498,53€** :

- provision de dépenses de 300 698,84€ (hors virement à section investissement),
- prévision de recettes de 354 197,37€.

En plus de ces postes, nous avons également provisionné un virement à la section investissement de 120 000€ pour nous donner l'autonomie de financement nécessaire.

Le détail des postes dépenses et recettes sera donné ci-après.

1.3.1.1 Les dépenses de fonctionnement

	Réalisé 2019	Provisions 2020	Variation (%)
011 - Charges à caractère général	83,977.56 €	115,168.95 €	37.14%
012 - Charges de personnel	106,010.82 €	131,900.00 €	24.42%
014 - Atténuation de produits	3,931.00 €	4,600.00 €	17.02%
042 - Opérations d'ordre entre sections	2,644.21 €	2,700.00 €	2.11%
065 - Autres charges de gestion courante	33,647.69 €	39,254.89 €	16.66%
066 - Charges financières	3,846.63 €	2,875.00 €	-25.26%
067 - Charges exceptionnelles	4,185.00 €	4,200.00 €	0.36%
TOTAL	**238,242.91 €**	**300,698.84 €**	**26.22%**

Comme illustré dans le tableau ci-dessus, les plus grands postes de dépenses sont :

- les charges de personnel en hausse du fait de provisions de charges de sous-traitance en attente du remplacement de Fabienne et suite à la mise en place en début d'année du RIFSEEP (Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État) pour nos employés (environ 8% d'augmentation de la masse salariale).

Entre mi-juin et fin août, Clément Henry, jeune étudiant teugnerot, a été recruté pour aider Martial Philippe à assurer l'entretien de la commune : il a fait un travail remarquable et nous l'en remercions !

- les charges à caractère général (entretien de bâtiments, carburants, électricité, chauffage, …) en forte hausse afin de provisionner la rénovation de l'école (parquets, peinture, éclairage), les réparations de l'église (clocher), et le remplacement de l'éclairage de la salle polyvalente (LED),
- les autres charges de gestion courante sont en hausse du fait de la programmation de formations et d'une augmentation du budget subventions aux associations.

Si les provisions de dépenses sont en hausse globale de 26,22%, comme illustré ci-dessous, la répartition des charges reste globalement la même.

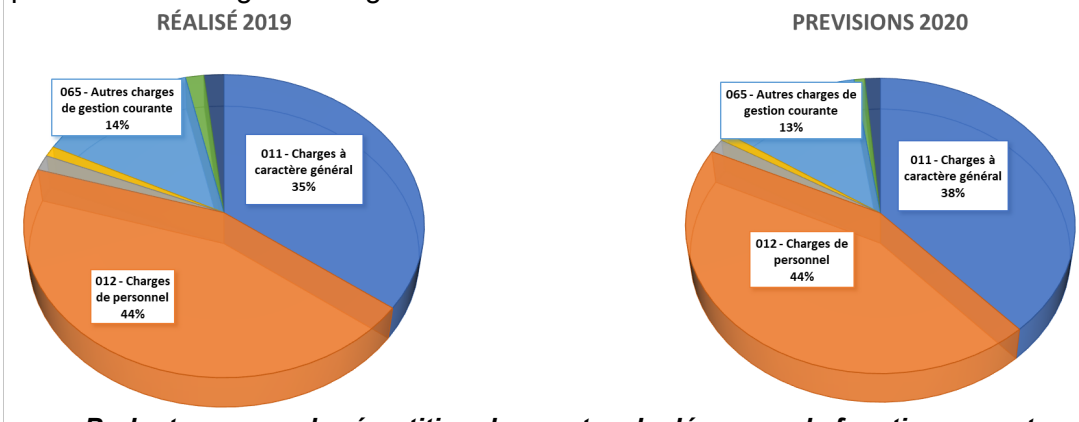

Budget communal : répartition des postes de dépenses de fonctionnement

1.3.1.2 Les recettes de fonctionnement

	Réalisé 2019	Projection 2020	Variation (%)
013 - Atténuation de charges	0.00 €	0.00 €	
042 - Opérations d'ordre entre sections	435.00 €	0.00 €	-100.00%
70 - Produit des services	71,392.45 €	82,307.10 €	15.29%
73 - Impôts et taxes	113,154.00 €	114,943.00 €	1.58%
74 - Dotations et participations	152,424.97 €	143,621.83 €	-5.78%
75 - Autres produits de gestion courante	14,481.31 €	9,953.59 €	-31.27%
76 - Produits financiers	1.17 €	0.92 €	-21.37%
77 - Produits exceptionnels	430.00 €	3,370.93 €	683.94%
TOTAL	**352,318.90 €**	**354,197.37 €**	**0.53%**

Comme illustré dans le tableau ci-dessus, les recettes de la commune sont stables par rapport à 2019. Celles-ci sont principalement constituées :

- des dotations et participations de l'état, en légère baisse de 5,78% en 2020,
- de l'imposition locale, stable. **A noter que le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour 2020**. En revanche, la communauté de communes a, elle, voté une hausse de 4% des taux intercommunaux pour le foncier bâti (taux 2020 porté à 5,44%) et non bâti (taux 2020 porté à 15,31%),
- des produits de service, qui pour notre commune sont constitués des ventes de bois et de la refacturation des heures de nos employés communaux au budget eau (temps passé à la recherche de fuites d'eau, au suivi et à l'entretien du réseau,…),
  Si nos produits de service sont en hausse de plus de 15%, c'est principalement du fait de l'augmentation de notre facturation au service eau (voir la section budget eau dans la suite de ce document pour comprendre cette augmentation). En effet, nos recettes liées à la vente de bois sont en très nette baisse depuis plusieurs années, du fait des épisodes de sécheresse et des ravages liés au scolyte. A titre indicatif, le prix de vente moyen du m^3 de résineux scolyté se négocie dorénavant à 3€ le m^3 contre 45€ il y a 10 ans pour du bois sain !

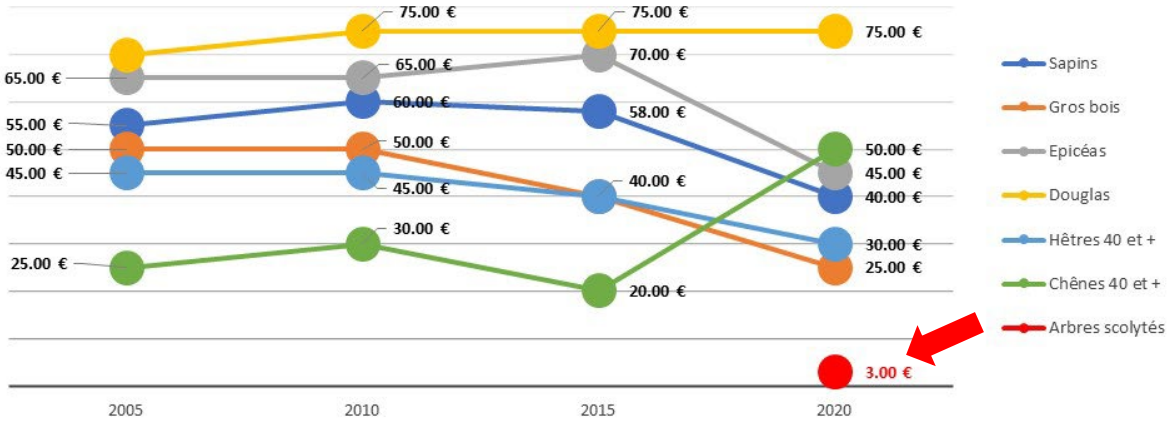

Evolution du prix de vente du m^3 de bois par essence

La répartition des recettes de fonctionnement reste globalement inchangée comme illustré ci-dessous.

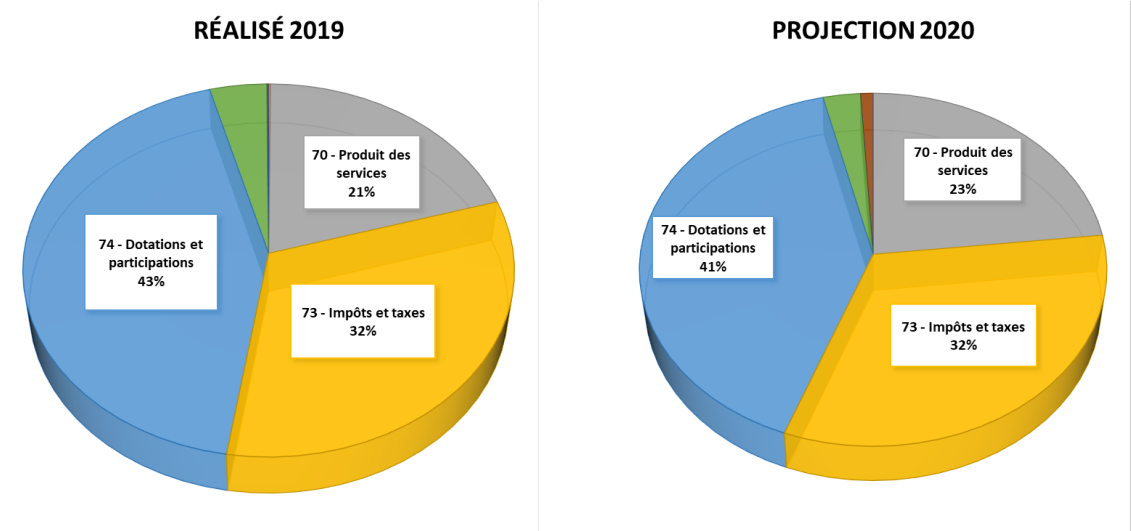

Budget communal : répartition des postes de recette de fonctionnement

1.3.2 La section investissement

Nous prévoyons un résultat d'investissement net **excédentaire**, pour l'année 2020 seule, de **44 918,14€** (164 918,44€ au maximum selon le montant réel du virement à la section d'investissement mentionnée dans la présentation du budget de fonctionnement qui pourrait atteindre 120 000€).

- provision de dépenses de 219 409,97€,
- prévision de recettes de 264 328,11€ (hors virement de la section fonctionnement).

Le détail des postes dépenses et recettes sera donné ci-après.

1.3.2.1 Les dépenses d'investissement

Les principaux chantiers considérés pour la préparation du budget 2020 sont essentiellement axés sur la même thématique : l'entretien de notre patrimoine et le développement de l'attractivité de notre village. Cela se traduit principalement pour 2020 par :

- des travaux de voirie : nous avons obtenu des subventions exceptionnelles pour la rénovation de la rue de la Praz, d'une partie de la route de Saint Hilaire et du carrefour des Champs Pory. Est également à l'étude la rénovation de la route de la déchetterie. Cela représente pour 2020 une enveloppe d'environ 48 000€,

- la rénovation du pont de Chimeney : les communes d'Ecromagny et de Ternuay-Melay-et-Saint Hilaire se sont engagées à partager les frais de réfection du pont de Chimeney qui enjambe le ruisseau éponyme. En attendant, la route est fermée à la circulation car le pont menace de s'écrouler. Les devis pour la réparation sont en cours d'étude et varient entre 50 000 et 100 000€.

Pont de Chimeney

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, les dépenses d'investissement sont en hausse de 19,69%, essentiellement du fait des travaux de réparation du pont de Chiminey.

	Réalisé 2019	Provisions 2020	Variation (%)
040 - Opérations d'ordre entre sections	435.00 €	0.00 €	-100.00%
16 - Remboursement d'emprunts	31,590.13 €	33,785.00 €	6.95%
20 - Immobilisations incorporelles	5,645.64 €	0.00 €	-100.00%
21 - Immobilisations corporelles	145,638.35 €	185,188.49 €	27.16%
23 - Immobilisations en cours	0.00 €	436.48 €	
TOTAL	**183,309.12 €**	**219,409.97 €**	**19.69%**

La répartition globale des dépenses entre postes reste à peu près inchangée, le deuxième poste de dépenses étant le remboursement des prêts contractés les années précédentes.

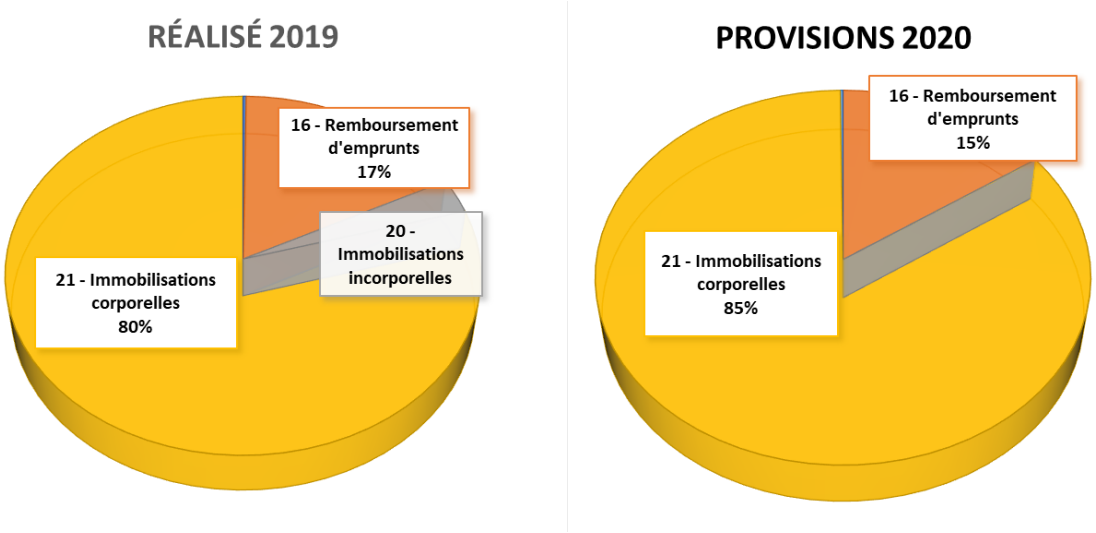

Budget communal : répartition des dépenses d'investissement

1.3.2.2 Les recettes d'investissement

	Réalisé 2019	Projection 2020	Variation (%)
040 - Opérations d'ordre entre sections	2,644.21 €	2,700.00 €	2.11%
10 - Dotations fonds divers et réserves	106,060.34 €	176,159.91 €	66.09%
13 - Subventions d'investissement	43,875.00 €	84,468.20 €	92.52%
16 - Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	1,000.00 €	
TOTAL	**152,579.55 €**	**264,328.11 €**	**73.24%**

Comme illustré dans le tableau ci-dessus, les recettes d'investissement 2020 de notre commune sont composées de :

- de dotations (FCTVA), mais principalement de réserves (excédent de fonctionnement des années précédentes), en hausse de 66%,
- de subventions d'investissement, en très forte hausse du fait de l'obtention récente de subventions exceptionnelles pour la voirie, et l'intégration de la participation de la commune d'Ecromagny dans la réparation du pont de Cheminey.

Si les recettes sont en hausse de 73,24%, la répartition globale par poste reste à peu près inchangée avec une légère hausse du pourcentage de subventions.

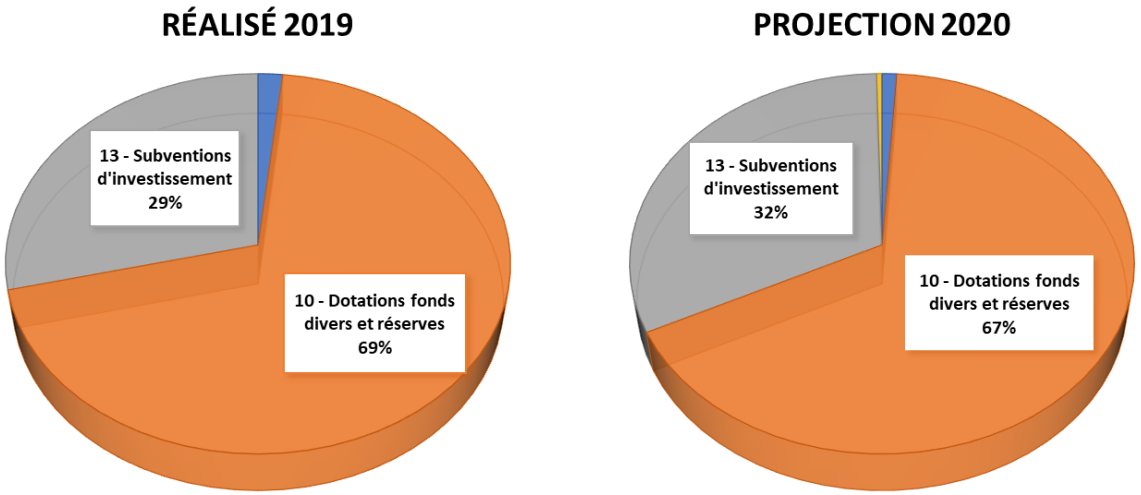

Budget communal : répartition des recettes d'investissement

1.3.2.3 Axes de réflexion pour la politique d'investissement

La politique d'investissement de la municipalité est basée sur un objectif prioritaire clair : développer l'attractivité de notre village afin d'inverser la courbe de population actuelle. En effet, lors de ces 10 dernières années, le nombre d'habitants est passé de plus de 520 à 487 (dernier recensement officiel en 2017).

Durant la même période, force est de constater un vieillissement de la population : 36,1% de la population est âgée de plus de 60 ans contre une moyenne de 27,7% au niveau national.

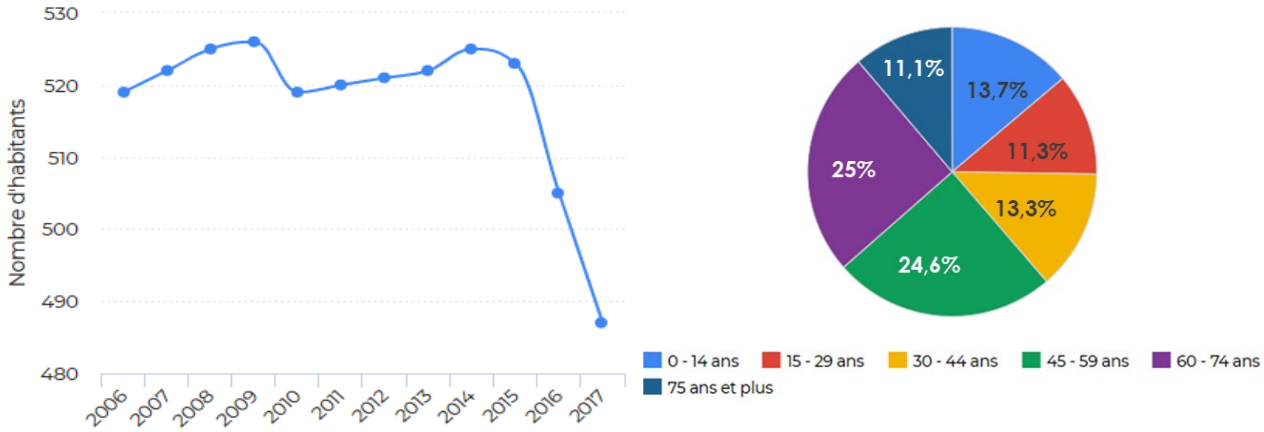

Evolution de la population de la commune

Que les choses soient absolument claires : nous aimons et chérissons nos aînés bien sûr et mettons tout en œuvre pour leur bien-être. Cependant, pour notre école et la vie économique de notre village, nous avons aussi besoin de rajeunir cette pyramide des âges en attirant de jeunes familles.

Nous sommes passés de 62 enfants inscrits à l'école en 2011 à 36 en 2019, et avons subi une fermeture de classe en septembre 2015 (2 classes aujourd'hui). Nous devrions avoir le même effectif à la rentrée.

Développer l'attractivité du village passe par plusieurs actions concrètes :

- des opérations de promotion de notre village et de son patrimoine ; nous avons mis en œuvre de nombreux médias de communication tels que l'application ***PanneauPocket*** et une page Facebook dédiée (***Agir ensemble pour Ternuay-Melay-et-Saint Hilaire***). A l'automne, nous aurons également un site web dédié à notre commune (www.ternuay.fr),

- une offre locative intéressante et cohérente à des prix compétitifs et contrôlés ; nous avons finalement très peu d'offres de biens en location (exceptée la location touristique) par rapport à la demande,

- une offre de terrains constructibles ; d'après les statistiques nationales, plus de 80% des jeunes couples en milieu rural et dans la tranche d'âge 25-35 ans sont plus enclins à des projets de construction que d'achat de biens anciens. Pour répondre à cette demande, il est important de développer rapidement une offre de terrains constructibles ; le futur projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sera beaucoup plus restrictif que notre carte communale actuelle. Plusieurs démarches en ce sens ont déjà été réalisées : investigations autour d' un plan d'aménagement, sensibilisation auprès de propriétaires concernés,…

1.4 Présentation du budget eau

Depuis plusieurs années, la commune de Ternuay-Melay-et-Saint Hilaire exploite et distribue l'eau, issue du captage de Saint Hilaire, à ses habitants, mais également à plusieurs communes voisines : Belonchamp, Ecromagny, La Mer et une partie de Melisey (Les Granges Baverey et Les Guidons). La ressource eau est un bien de plus en plus précieux.

1.4.1 La section de fonctionnement

Nous prévoyons un résultat de fonctionnement net **déficitaire**, pour l'année 2020, de 28 931,47€ :

- provision de dépenses de 80 594,00€ (hors virement à section investissement),
- prévision de recettes de 51 662,53€.

En retraçant l'historique du budget, nous avons constaté que celui-ci est déficitaire depuis plusieurs années (**8 520,48€ de déficit** en 2019). L'excédent de fonctionnement des années précédentes nous permet d'absorber ces pertes année après année, mais cette situation ne peut perdurer.

En plus de ces postes, nous avons également provisionné un virement à la section investissement de 60 000€ pour nous donner l'autonomie de financement nécessaire.

L'explication de ce déficit sera présentée ci-après.

1.4.1.1 Les dépenses de fonctionnement

	Réalisé 2019	Provisions 2020	Variation (%)
011 - Charges à caractère général	18,690.62 €	35,307.00 €	88.90%
012 - Charges de personnel	15,000.00 €	25,000.00 €	66.67%
014 - Atténuation de produits	6,527.00 €	5,789.00 €	-11.31%
042 - Opérations d'ordre entre sections	12,398.00 €	12,398.00 €	0.00%
065 - Autres charges de gestion courante	0.00 €	1,600.00 €	
066 - Charges financières	0.00 €	0.00 €	
067 - Charges exceptionnelles	0.00 €	500.00 €	
TOTAL	**52,615.62 €**	**80,594.00 €**	**53.18%**

Comme illustré dans le tableau ci-dessus, les provisions de dépenses sont en hausse de 53,18%. Les postes principaux sont :

- les charges à caractère général (redevance prélèvement, analyses d'eau, produits de traitement, réparations diverses, étanchéité du toit de la station des Bertheys, carburants, électricité, …) en forte hausse afin de provisionner les réparations les plus urgentes,
- les charges de personnel en hausse du fait de l'augmentation du temps à passer sur les projets de sécurisation et de traitement de l'eau,
- les opérations d'ordre entre sections qui comprennent notamment l'amortissement des travaux réalisés sur le réseau il y a plusieurs années.

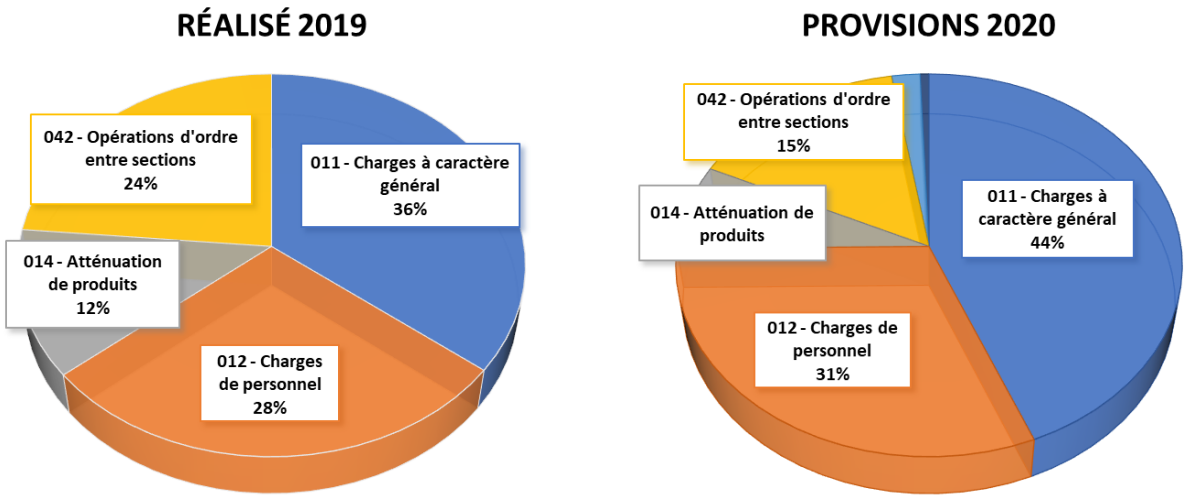

Répartition des dépenses de fonctionnement eau

1.4.1.2 Les recettes de fonctionnement

	Réalisé 2019	Projection 2020	Variation (%)
042 - Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	0.00 €	
70 - Produit des services	44,094.96 €	51,662.03 €	17.16%
75 - Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	
77 - Produits exceptionnels	0.18 €	0.00 €	
TOTAL	**44,095.14 €**	**51,662.03 €**	**17.16%**

Les recettes de fonctionnement pour le budget eau sont directement liées à la vente de l'eau aux usagers de notre commune et aux communes extérieures.

1.4.1.3 Analyse du déficit du budget de fonctionnement

Comme mentionné précédemment, le budget eau est déficitaire ; nos recettes ne compensent pas nos dépenses. Au vu du contexte réglementaire actuel, il est difficile voire impossible de réduire nos coûts d'exploitation, ceux-ci étant déjà extrêmement bas. De plus, ces coûts vont augmenter du fait d'une réglementation et d'un contrôle de l'eau encore plus stricts.

En analysant le poste recette, force est de constater que notre prix de vente de l'eau est très bas par rapport aux moyennes nationale et locale. L'indicateur de référence du prix de l'eau est calculé sur une base de consommation de 120m^3, taxe fixe (compteur) et consommation variable (prix du m^{3}d'eau x 120m^3).

Ainsi, pour les usagers de la commune, le prix HT du m^3 d'eau suivant cette base de calcul est de :

Taxe fixe : 38€ HT
Prix du m^3 d'eau : 0,64€ HT/m^3
⇨ (38€ + (120m^{3}x 0,64€))/120 = **0,9567€ /m^3**

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des prix de l'eau **pour l'année 2019** dans les communes voisines**,** hors TVA (5,5%), **hors assainissement, et selon la même base de calcul**.

Communes	**Redevance fixe (€ HT)**	**€ HT/m^3**	**Prix de l'eau HT**	
			Pour 120m^3	**€ HT/m^3**
ECROMAGNY		0.73 €	87.58 €	0.7299 €
TERNUAY-MELAY-ET-SAINT HILAIRE	38.00 €	0.64 €	114.80 €	**0.9567 €**
MONTESSAUX	35.07 €	0.76 €	126.07 €	1.0506 €
FRESSE	37.91 €	0.76 €	128.91 €	1.0742 €
BELMONT		1.17 €	140.28 €	1.1690 €
BELONCHAMP	48.00 €	0.80 €	144.00 €	1.2000 €
MELISEY	54.23 €	0.82 €	152.05 €	1.2671 €
LA LANTERNE-ET-LES-ARMONTS	39.81 €	0.95 €	153.55 €	1.2796 €
SERVANCE-MIELLIN / HAUT DU THEM	48.00 €	0.90 €	156.00 €	1.3000 €
SAINT BARTHELEMY	49.00 €	0.95 €	162.60 €	1.3550 €
SAINT GERMAIN	42.22 €	1.00 €	162.75 €	1.3562 €
			Moyenne	**1.1580 €**

Comme illustré dans le diagramme ci-dessous, le prix de l'eau pour les usagers de Ternuay-Melay-et-Saint Hilaire a très peu évolué ces 10 dernières années ; le prix actuel est identique à celui de 2014. A titre indicatif, le prix de vente moyen de l'eau en France en 2014, **selon la même base de calcul** était 2,05€ HT, **hors assainissement**, soit plus du double.

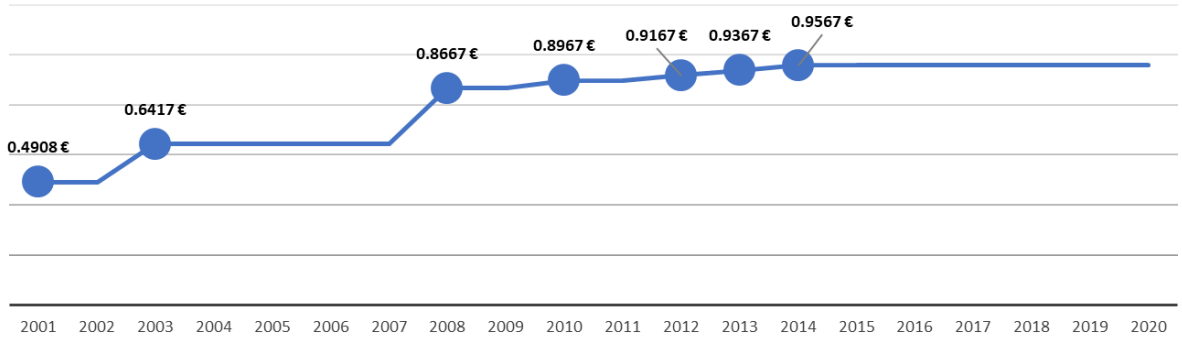

Evolution du prix de l'eau (€ HT/m³ selon la base de calcul 120m³)

En 2019, 21 000m³ d'eau ont été distribués aux habitants de notre commune, alors que pour la même période, plus de 60 000m³ ont été distribués aux communes extérieures. Ces dernières, nous achètent l'eau à un prix très faible. En effet, selon les conventions de fourniture d'eau, datant pour la plupart des années 70 et toujours en vigueur, le prix de vente de l'eau aux communes extérieures est indexé sur le prix de vente aux usagers de Ternuay-Melay-et-Saint Hilaire selon la formule suivante :

P = Po (0,20 + 0,80 T/To)

P Prix révisé de vente aux communes extérieures
Po Prix initial de vente aux communes extérieures
T Prix révisé de vente aux usagers de notre commune
To Prix initial de vente aux usagers de notre commune

A ce jour, du fait de ces anciennes conventions, nous vendons le m³ d'eau :

- 0,1785€ HT aux communes de Belonchamp, Ecromagny et Melisey,
- 0,3371€ HT à Faucogney - La Mer.

Les 60 000m³ d'eau vendus en 2019 aux communes extérieures ont représenté une recette d'environ 11 000€ HT (voir tableau et graphiques ci-dessous).

	Consommation d'eau 2019 (m³)	Recettes pour notre commune(€)
Communes extérieures	60745	11 028.70
Ternuay-Melay-et-Saint Hilaire	21000	26 040.00

CONSOMMATION D'EAU 2019

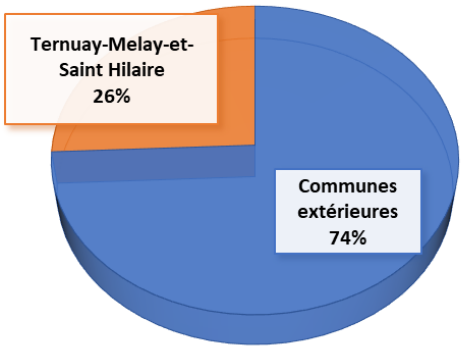

PROVENANCE DES RECETTES

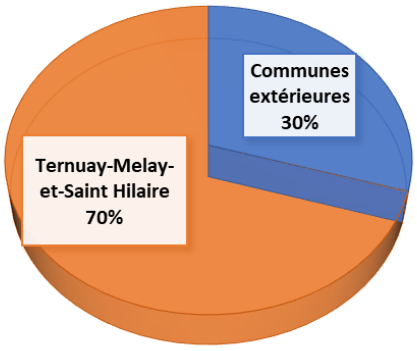

Il est très important de noter que l'accès aux subventions d'investissement (dont nous aurons fort besoin, voir section investissement ci-après) **est assujetti à un prix de vente de l'eau minimal de 1,25 HT/m³ pour 2021 (critère d'attribution fixé par le département).**

1.4.1.4 Actions prises

Sur le court terme, au vu de la situation et afin d'être en conformité pour l'obtention des subventions d'investissement, le conseil municipal lors de sa session ordinaire du 6 Août 2020 a délibéré et voté à l'unanimité une révision du tarif de l'eau :

- la taxe compteur passe de 38€ HT à **40 € HT**,
- le prix du m³ d'eau pour les usagers de Ternuay-Melay-et-Saint Hilaire passe de 0,64€ HT/m³ à **0,92€ HT/m³,**

soit un prix de référence de l'eau à 1,25€ HT/m³. **Cela représente une augmentation de 35,60€ par an pour une consommation de 120m³**.

Ce nouveau tarif n'entrera en vigueur que lors de la prochaine période de consommation (septembre 2020 – août 2021) ; les facturations de septembre 2020 (période 2019-2020) restent à l'ancien tarif.

1.4.2 La section investissement

Nous prévoyons un résultat d'investissement net **excédentaire,** pour l'année 2020 seule, de **44 918,14€** (164 918,44€ au maximum selon le montant réel du virement à la section d'investissement mentionnée dans la présentation du budget de fonctionnement qui pourrait atteindre 120 000€).

- provision de dépenses de 219 409,97€,
- prévision de recettes de 264 328,11€ (hors virement de la section fonctionnement).

Le détail des postes dépenses et recettes est donné ci-après.

1.4.2.1 Les dépenses d'investissement

	Réalisé 2019	Provisions 2020	Variation (%)
040 - Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	0.00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	0.00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	
21 - Immobilisations corporelles	2,964.94 €	55,000.00 €	1755.01%
23 - Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	
TOTAL	**2,964.94 €**	**55,000.00 €**	**1755.01%**

La forte hausse des dépenses s'explique par le peu d'investissements réalisés ces dernières années, et de l'urgence à effectuer les travaux imposés par l'Agence Régionale de Santé (ARS), notre commune ayant déjà reçu plusieurs injonctions depuis 2016.

Les travaux à considérer sont :

1. **La sécurisation du captage de Saint Hilaire**

   Cela consiste à mettre en place un périmètre de sécurité fermé autour du site, incluant le captage proprement dit, la station de relevage et la/les futures installations de traitement.

Site de captage de Saint Hilaire

2. **Le traitement de l'eau (chloration)**

   Cela consiste à mettre en place une chloration automatique de l'eau au niveau du point de captage. A noter que celle-ci sera insuffisante pour l'ensemble du réseau de distribution. Les communes d'Ecromagny et de Belonchamp étudient actuellement le dossier pour leur propre réseau.

3. **La minéralisation de l'eau**

   La minéralisation d'une eau représente la quantité totale de sels dissous exprimée en milligrammes par litre d'eau. La minéralisation peut être comprise entre quelques milligrammes et quelques grammes par litre. Dans notre cas, celle-ci est au-dessous de la fourchette préconisée par l'ARS, et nous devons donc mettre en place une installation de minéralisation.

4. **Autres travaux à prévoir**

   D'autres travaux de rénovation de la station de relevage de Saint Hilaire (datant de 1978) sont également à prévoir. Cette station a pour vocation de transférer l'eau du site de captage vers la station des Bertheys. Cette dernière assure la distribution de l'eau vers Melay, Ecromagny, La Mer et une partie de Melisey (Granges Baverey et Les Guidons).

Pompes de la station de relevage

L'enveloppe d'investissement à prévoir pour l'ensemble de ces travaux est de l'ordre de 400 000€ à 600 000€. Une étude sur le traitement de l'eau a déjà été lancée, et nous espérons pouvoir déjà démarrer les travaux de sécurisation du site et de rénovation de la station de pompage cette année.

Au vu de ces montants, les travaux étant indispensables, il est crucial pour les finances de notre commune que nous puissions obtenir les subventions proposées, **ces subventions pouvant représenter jusqu'à 70% de l'investissement.**

C'est pour ces raisons, comme expliqué précédemment, que nous avons été amenés à voter une augmentation significative du tarif de l'eau.

1.4.2.2 Les recettes d'investissement

Il n'y a pas de recettes d'investissement en 2020, aucune demande de subvention n'ayant été faite à ce jour. Seul apparait le montant relatif aux amortissements des travaux sur le réseau d'eau réalisés il y a plusieurs années.

	Réalisé 2019	Projection 2020	Variation (%)
040 - Opérations d'ordre entre sections	12,398.00 €	12,398.00 €	0.00%
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	
10 - Dotations fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	
13 - Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	
23 - Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	
	12,398.00 €	**12,398.00 €**	**0.00%**

Comme déjà mentionné, nous travaillons actuellement sur le montage d'un dossier de subvention afin de financer en grande partie les travaux indispensables que nous avons à réaliser sur notre installation d'eau, que ce soit d'un point de vue fonctionnel ou réglementaire.

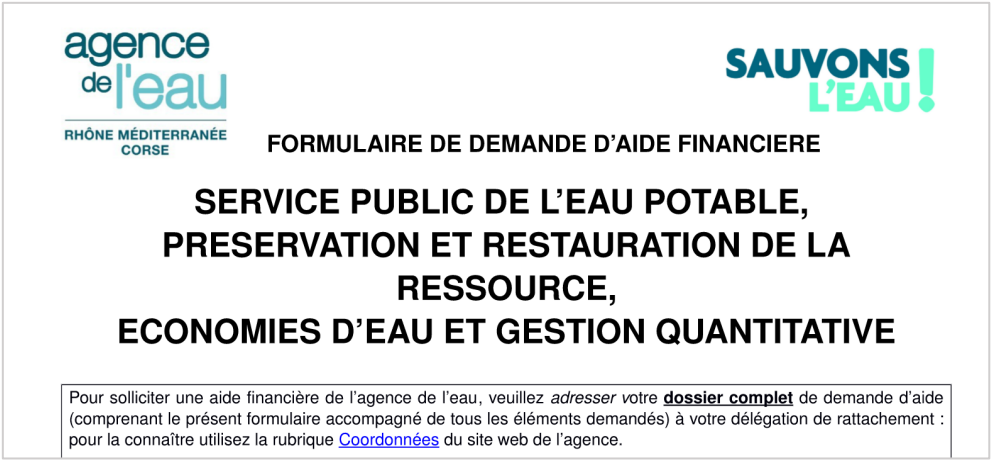
agence de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

SAUVONS L'EAU !

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE, PRESERVATION ET RESTAURATION DE LA RESSOURCE, ECONOMIES D'EAU ET GESTION QUANTITATIVE

Pour solliciter une aide financière de l'agence de l'eau, veuillez *adresser* votre **dossier complet** de demande d'aide (comprenant le présent formulaire accompagné de tous les éléments demandés) à votre délégation de rattachement : pour la connaître utilisez la rubrique Coordonnées du site web de l'agence.

Les subventions attendues représentent, selon les postes, 50% à 70% du montant des investissements à réaliser.

2 L'école, le périscolaire et la garde d'enfants

2.1 Ecole

2.1.1 Les enseignants

Yannick Millot a choisi de quitter la direction de l'école primaire ; nous lui souhaitons le meilleur dans sa nouvelle affectation au pôle éducatif de Saint Barthélémy en grande section, cours préparatoire.

Bienvenue à Anne-Lyse Galmiche, nouvelle directrice qui accompagnera Ludivine Brouillard, déjà en poste. Nous leur avons demandé de se présenter :

«Ludivine Brouillard, 25 ans. Je suis titulaire d'une licence Administration, Economique et Sociale, d'un master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) et bien évidemment du CRPE (concours de recrutement des professeurs des écoles). J'habite à Belmont avec Simon, mon conjoint, qui est paysagiste. Ensemble, nous attendons notre premier enfant.»

«Annelyse Galmiche, 29 ans. J'habite à Lantenot. Je suis professeur des écoles depuis 6 ans après avoir obtenu une licence de biologie et un master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation).»

2.1.2 Les effectifs

La répartition pédagogique est évolutive et dépend des conditions sanitaires à la rentrée. Le nombre d'enfants inscrits à ce jour est de 35 élèves.

	Petite Section	Moyenne Section	Grande Section	C.P.	TOTAUX
Ludivine BROUILLARD	4	4	2	9	**19**

	C.E.1	C.E.2	C.M.1	C.M.2	TOTAUX
Annelyse GALMICHE	6	2	2	6	**16**

2.1.3 Les horaires scolaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

2.1.4 Service civique : offre d'emploi

L'école primaire de Ternuay recherche un jeune volontaire en service civique dont la mission sera de contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes. Le volontaire sera amené à participer à l'accueil du matin, à assister les enseignants à la préparation du matériel nécessaire à l'activité, à accompagner l'activité d'un petit groupe ou aider un élève en difficulté notamment.

Le service civique universel s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans. L'offre de mission vaut pour l'année scolaire 2020-2021 (du 1er septembre 2020 au 6 juillet 2021) et le volume hebdomadaire d'activité est de 30 heures modulables. Les congés coïncident avec les vacances scolaires. Le volontaire percevra une indemnité mensuelle de 580,62€.

Le volontaire peut d'ores et déjà se faire connaître auprès de la directrice de l'école, Mme Galmiche, à l'adresse suivante : ecole.ternuay@ac-besancon.fr afin de fixer une date d'entretien.

2.2 Périscolaire

Nous sommes très heureux d'apprendre l'arrivée de Véronique Caritey au périscolaire de notre village à la rentrée prochaine. Originaire de Ternuay, elle est depuis 6 ans animatrice au périscolaire de Melisey.

Horaires périscolaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 11h30 à 13h20 et de 16h30 à 18h30.

Une directrice des pôles périscolaires de Servance et Ternuay est en cours de recrutement.

2.3 Garde d'enfants

La liste des personnes habilitées à garder les enfants, à Ternuay-Melay-Saint-Hilaire, est disponible ci-dessous (à l'heure où nous imprimons, il reste des places). Si nous avons oublié des personnes, veillez s'il vous plaît à nous prévenir.

Assistante maternelle	Adresse	Téléphone	Agrément	Capacité
BARREIRO GARCIA Emilie	18 aux Oroz, Melay	06 68 41 73 19	Familial	1
CAILLIER Stéphanie	13 rue de l'Ognon, Ternuay		Maternel	3
GROSJEAN (THOMAS) Marie-Ange	13 rue de la Praz, Ternuay	03 84 20 47 59	Maternel	4

3 Le columbarium

Depuis la fin juin, la municipalité met à la disposition des familles des communes de Ternuay-Melay-et-Saint Hilaire et Belonchamp un columbarium et un jardin du souvenir dans l'enceinte du cimetière communal sise à Ternuay.

Celui-ci se compose de :

- 6 cavurnes (ou « caveaux urnes »), destinées à 6 familles, pouvant accueillir chacune 3 urnes, situées au sol du columbarium,
- 2 tours de 3 cases, destinées à 6 familles, pouvant accueillir chacune 2 urnes,
- un jardin du souvenir pouvant accueillir 24 places.

Le règlement de celui-ci vient d'être voté par le conseil municipal, et à l'heure où nous imprimons ce bulletin, il est en cours de validation par la commune de Belonchamp.

4 Nos actions au sein de la communauté de communes

Les représentants au sein du conseil communautaire de la communauté de communes des 1000 étangs sont désignés par les conseils municipaux des communes membres. Leur nombre est attribué proportionnellement à la population de chacune.

Comme illustré dans le tableau ci-dessus, Ternuay-Melay-et-Saint Hilaire est la 6ème commune (sur 25) en nombre d'habitants (d'après le dernier recensement INSEE de 2017). Nous disposons donc de deux représentants titulaires.

Communes	Dernière population légale	Nombre de représentants titulaires au conseil communautaire
Melisey (siège)	1681	7
Saint-Barthélemy	1115	5
Servance-Miellin	816	4
Fresse	721	3
Faucogney-et-la-Mer	530	2
Ternuay-Melay-et-Saint Hilaire	**487**	**2 (Philippe Grosjean et Sandra Dupety)**
Haut-du-Them-Château-Lambert	434	2
Amage	338	2
La Longine	226	2
La Bruyère	218	2
La Lanterne-et-les-Armonts	215	2
Belonchamp	204	2
Corravillers	190	2
Amont-et-Effreney	164	2
Montessaux	162	2
Écromagny	158	2
La Proiselière-et-Langle	146	2
La Voivre	146	2
Belmont	137	2
Les Fessey	136	2
Esmoulières	97	1 + 1 suppléant
Belfahy	81	1 + 1 suppléant
La Rosière	80	1 + 1 suppléant
Beulotte-Saint-Laurent	58	1 + 1 suppléant
La Montagne	37	1 + 1 suppléant

Notre commune est également présente dans 3 des 5 commissions :

	Commissions de la communauté de communes	Représentants
1	Eau, OM, SPANC, Assainissement collectif, GEMAPI et mutualisation	Grosjean Philippe
2	Finances (Pacte fiscal), économie et tourisme	Brultey-Antoine Claudine
3	Numérique, communication, travaux et équipements collectifs et sportifs	
4	Cadre de vie, périscolaire, culture et santé	
5	Environnement et urbanisme (PLUI)	Dupety Sandra

5 Evénements passés et futurs

5.1 Commémoration de la Montagne (2 août)

Malgré la crise sanitaire, le moment du souvenir s'est déroulé le dimanche 2 août en fin de matinée à la Montagne de Ternuay. Une cérémonie en mémoire des cinq civils du hameau, massacrés en représailles de l'attaque des forces allemandes, le 1er août 1944, par des hommes du maquis des Beuchots. Mathias Vidal et Michel Caritey, représentants du monde combattant, Simone Constantin, 94 ans l'une des dernières survivantes du drame, accompagnaient le maire, Philippe Grosjean, sur ces lieux toujours imprégnés de la tragédie. Mathias Vidal, en sa qualité de président des anciens combattants, a fait lecture du texte inscrit sur le monument et l'appel des morts. Le maire a repris un bref historique de cette stèle de granit par ailleurs fleurie par l'association Résurgence, gardienne de cette mémoire et par les familles des victimes. Et, en l'absence de la messe traditionnelle, Madame Constantin, dont la très forte émotion fut difficilement contenue a fait dire une prière au cours du moment de recueillement, après le dépôt de gerbe.

5.2 Tournoi musical destiné aux enfants et aux adultes (13 août)

Dans le cadre de l'été culturel et apprenant, l'église de notre village a accueilli l'ensemble musical « Les Timbres » le 13 août dernier.

Yoko Kawkubo au violon, Myriam Rignol à la viole de gambe et Julien Wolfs au clavecin ont proposé à une cinquantaine d'auditeurs de se retrouver arbitres le temps d'un concert interactif où le programme joué a été soumis à leur choix. Joute instrumentale entre l'Allemagne, l'Angleterre, la France et l'Italie !

L'Italie a reçu à l'issue du concert le trophée de la « Nation coup de cœur », nation qui a alors été jouée en bis.

Nous remercions les musiciens, les spectateurs, culture 70 et la DRAC, direction régionale des affaires culturelles qui a financé ce projet.

5.3 Réunion d'information publique (4 septembre)

Si les conditions sanitaires le permettent, nous organiserons une réunion d'information publique le vendredi 4 septembre, à 19h30, à la salle polyvalente de Ternuay.

Ce sera l'occasion de vous présenter toute l'actualité de la commune, de répondre à vos questions et d'échanger sur la vie et les projets de notre commune.

5.4 Tour de France (19 Septembre)

Le samedi 19 septembre 2020, devrait avoir lieu l'avant-dernière étape du Tour de France, le contre la montre de 36.2 km, Lure-La Planche des Belles Filles. Un arrêté préfectoral désignera la voie communale de la Montagne, route du Souvenir français, axe rouge, interdit aux véhicules à moteur sauf aux véhicules d'urgence, de soignants ou riverains qui devront se munir d'un justificatif de domicile en cas de contrôle.

5.5 Rendez-vous avec les associations (26 septembre)

Afin de cerner au mieux les besoins de chaque association, leurs représentants seront invités à présenter leurs activités, à tour de rôle, le samedi matin 26 septembre. **Chaque association est invitée à nous contacter avant le jeudi 17 septembre.**

5.6 La marche de Claire (10 octobre)

Chaque année au mois d'octobre, l'association Les Randonneurs des 1000 étangs organise une marche au profit de l'association des hyperinsulinismes afin de récolter des dons en faveur de la recherche. Depuis presque 13 ans, l'association se mobilise pour Claire Picard, adolescente de notre village. Les amateurs de randonnée sont donc attendus le samedi 10 octobre avec un départ groupé depuis la mairie de Melisey dès 13h45. Deux parcours de 4 et 8 km sans difficultés seront proposés. Participation libre.

HYPERINSULINISME : Maladie orpheline d'origine génétique qui touche 1 enfant sur 50000 et qui provoque un dysfonctionnement du pancréas. Ce dernier produit constamment trop d'insuline, laquelle abaisse anormalement le taux de sucre sanguin et impose des apports nutritionnels fréquents à des intervalles réguliers.

5.7 Soirée musicale (10 octobre)

Sous réserve des conditions sanitaires, le samedi 10 octobre, à 21h00, à la salle des fêtes de Ternuay, Adeline & Sébastien (Evidence Animation) vous proposent un concert de variétés françaises d'hier à aujourd'hui.

Concert avec la participation de L.E.D. Electronic et de la Mairie de Ternuay.

Tarif adulte : 10€, gratuit pour les enfants de moins de 10ans. Ouverture des portes à 20h00, places limitées.

Réservations au 06.81.87.48.32, 06.20.65.46.32 ou par email: evidence.animation@hotmail.com.

5.8 La diagonale des 1000 étangs (29 novembre)

La Diagonale des 1000 étangs, trail organisé par l'ASMSB (Association Sportive de football de Melisey Saint-Barthélemy), devrait se dérouler le 29 novembre prochain, si les conditions sanitaires le permettent.

Pour cette édition 2020, deux parcours devraient être proposés :

- le plus court, un circuit de découverte de 10 km avec 250 mètres de dénivelé, s'effectuerait essentiellement sur les communes de Ternuay et Belonchamp avec pour axe directeur l'étang du Rosbeck, les tourbières du Cigle et le site du Montboley,
- un circuit plus sportif, de 25 km avec 650 mètres de dénivelé partirait de Ternuay puis traverserait les communes de Servance avec, en ligne de mire, les Rouillons. Il longerait de nombreux étangs, notamment l'étang d'Arfin, le plus vaste des 1 000 étangs avec ses 21 hectares.

6 Un village où il fait bon vivre

6.1 Dépôts sauvages

Ces derniers mois, nous avons malheureusement constaté une recrudescence d'actes d'incivilité et de vandalisme. Ainsi, à la suite de différents dépôts sauvages, une plainte a été déposée par la commune en gendarmerie ; elle a permis au propriétaire des détritus, qui n'était pas l'auteur des faits, de venir nettoyer les lieux.

Depuis, un arrêté municipal sanctionne de 1000€ toute personne entravant la réglementation.

6.2 Chiens errants

Nous sommes souvent alertés en mairie pour des signalements de chiens errants dans notre commune. Nous rappelons que la divagation d'animaux n'est pas admise : tout chien en dehors des propriétés doit être tenu en laisse. Tout accident provoqué par un animal sur le domaine public (morsure, accident de la circulation ou chute) engage l'entière responsabilité de son propriétaire. Le problème des déjections canines est récurrent : les propriétaires de chiens ont l'obligation de ramasser les traces laissées par leurs animaux favoris.

6.3 Hauteur des arbres

Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre terrain. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin.

S'il n'existe aucune règle locale, comme c'est le cas dans notre commune, la distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation :

- lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre,
- lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

Principe de calcul : la distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre. La hauteur de la plantation se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

6.4 Débroussaillage

Le débroussaillage consiste à limiter les risques de propagation d'incendie dans des zones exposées en matière d'incendie (en pratique, aux abords des forêts).

L'opération consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles...) pouvant prendre feu et de propager un incendie aux habitations.

Il peut s'agir par exemple d'élaguer les arbres ou arbustes ou d'éliminer des résidus de coupe (branchage, herbe...).

L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts.

Cette opération doit être réalisée autour de notre habitation sur une profondeur de 50 mètres. Le long des voies d'accès à notre terrain (route, sentier, chemin privatif), cette opération doit être réalisée autour de notre habitation sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

6.5 Arbres scolytés

L'ensemble des communes de Bourgogne-Franche-Comté est dans une zone de « lutte obligatoire » contre les scolytes.

Suivant l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2019, dans cette zone, des obligations concernant les épicéas sur pied attaqués par les scolytes et toutes les grumes d'épicéas abattues ou à abattre s'imposent à tous les propriétaires forestiers.

Sur leurs parcelles forestières, les propriétaires privés ou publics en zone de « lutte obligatoire » sont tenus de prendre les mesures de nature à limiter les attaques de scolytes sur épicéa. Il s'agit :

- de mesures curatives :
  - faire procéder dans les meilleurs délais à la reconnaissance, l'abattage et à la prise en charge de leurs épicéas sur pied abritant des scolytes vivants (évacuation à plus de 5 km de tout massif forestier ou écorçage) en vue d'enrayer leur propagation de proche en proche,
  - à défaut faire évacuer de la forêt les bois scolytés secs à des fins de prévention du risque sécuritaire d'atteinte aux personnes.
- de mesures préventives :
  - faire évacuer, après abattage, à plus de 5km de tout massif forestier ou écorcer ou stocker sous aspersion les épicéas sains (non scolytés) dans toutes les coupes en cours :
    - dans les 6 semaines qui suivent leur abattage durant la période d'exploitation à risque d'avril à octobre,
    - avant fin avril pour les exploitations de novembre à mars.

  Les mesures préventives s'appliquent à toutes les exploitations d'épicéas non scolytés afin d'éviter de créer des sites de reproduction favorables au développement des scolytes (grumes fraîchement abattues non écorcées).

6.6 Elagage des arbres et arbustes situés sous les lignes téléphoniques

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n°96-259 du 26 juillet 1996, concernant la réglementation des télécommunications, l'opérateur téléphonique n'est plus soumis à la servitude d'élagage ; en conséquence il appartient aux propriétaires riverains des lignes de procéder, à leurs frais, à ces travaux d'élagage.

Lorsque les lignes téléphoniques desservent les maisons d'habitation, qu'elles traversent des parcelles privées, il est très important de respecter cette obligation d'élagage, afin que les usagers ne soient pas victimes de pannes téléphoniques éventuelles.

7 Etat civil

Extrait des registres de l'état civil depuis le 1er Janvier 2020.

7.1 Naissances

Nouveaux nés	Date de naissance	Parents
Anna Jeanroy	25 Juin	Manon Hennequin et Anthony Jeanroy

7.2 Mariages

Mariés	Date de la cérémonie
Fabienne Thomas et Laurent Cardot	29 Février
Claire Vidal et Frédéric Grosjean	1er Août

7.3 Décès

Personnes décédées	âge	Date de décès
Maurice Guichard	94 ans	8 Janvier
Robert Claudel	79 ans	21 Janvier
Marie Thérèse Jacquey née Toillon	86 ans	1er Avril
Joseph Grosjean	86 ans	2 Avril
Jean-Louis Claude	79 ans	6 Avril
Bernard Fontaine	75 ans	6 Avril
Bernadette Crevoisier née Grosjean	74 ans	7 Avril
Michel Grandmougin	89 ans	17 Avril
Jean Travers	86 ans	9 Juin
Lucie Lévy née Veenstra	66 ans	18 Juillet
Gilbert Labreuche	84 ans	25 Juillet
André Mougin	93 ans	30 Juillet
Gilbert Lalloz	91 ans	9 Aout

« L'extraordinaire se trouve sur le chemin des gens ordinaires »

Paulo Coelho

Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui œuvrent bénévolement, souvent discrètement, pour le bien de notre commune.

Comment s'informer ou nous contacter ?

Vous avez des idées ou du temps, n'hésitez pas à nous contacter, vous serez les bienvenus.

Mairie	7 rue du tram 70270 Ternuay 03 84 20 40 80 mairieternuay@orange.fr	Permanences : Lundi : 9h00-12h00 Mercredi : 9h00-11h30 Jeudi : 9h00-12h00 14h00-16h00
Facebook	Voir la page « Agir ensemble pour Ternuay Melay et Saint Hilaire ».	
PanneauPocket	Application à télécharger **gratuitement** sur Apple store ou Google Play.	
Site internet	Le site www.ternuay.fr est en cours de construction.	

Ne pas jeter sur la voie publique.
Si vous souhaitez recevoir nos prochaines publications uniquement par voie numérique, merci de nous le faire savoir.